



Vous avez les acquis, nous avons les diplômes !

Saviez-vous qu'il existe trois dispositifs vous permettant de valoriser vos expériences professionnelles et personnelles ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE), la validation des études supérieures (VES) et la validation des acquis personnels et professionnels (VAPP).

L'objectif de la VAE et de la VES est d'obtenir un diplôme sans suivre la formation grâce à vos expériences ou vos études. L'objectif de la VAPP est de faciliter la reprise d'étude (accéder à une formation sans avoir le titre requis).

Nous vous conseillons et vous accompagnons dans votre démarche de validation dès le premier contact.

UNIVERSITÉ DE
RENNES 1



SERVICE
FORMATION
CONTINUE

Qualification
des Services
Intellectuels
OPQF
spécialités de formation : 1M 26



Pour commencer toute démarche, prenez contact avec nous. Trois possibilités s'offrent à vous :

- envoyez votre demande et un C.V. détaillé à reva@univ-rennes1.fr ;
- prenez rendez-vous (conseil et information) au 02 23 23 39 50 ;
- inscrivez-vous à une réunion d'information collective sur formation-continue.univ-rennes1.fr

Définissons votre projet : diplôme et formation

Grâce à votre CV et pré-dossier, nous vous donnons un avis sur votre demande et vous orientons sur le dispositif adapté à votre projet : VAE, VES ou VAPP.

Vous rédigez un dossier de demande de validation.

Si besoin, nous vous proposons un accompagnement de 22 h maximum pour la VAE et la VES ; et de 1 à 3 h pour la VAPP.

VAE et VES

Vous vous engagez dans la démarche et la contractualisez. Votre dossier est étudié par un jury et selon sa décision :

- vous validez totalement le diplôme ;
- vous validez partiellement le diplôme et vous pouvez bénéficier d'un suivi pour finaliser votre démarche ;
- vous ne validez pas le diplôme.

VAPP

Votre dossier est étudié par une commission pédagogique et selon sa décision vous entrez ou non en formation.

Tarifs

Tout accompagnement est éligible au CPF : code 200. Ces tarifs sont hors droits d'inscription universitaire.

VES

- sans accompagnement : 300 €
- avec accompagnement uniquement individuel : 500 €
- avec accompagnement individuel et collectif : 650 €

VAE

- sans accompagnement : 650 €
- avec accompagnement : 1 750 €

VAPP

- démarche : 80 €
- accompagnement (optionnel) pour bénéficiaire d'une aide à la rédaction du dossier : à la carte, 60 €/h, 3h max